

Dossier 5 : Analyse financière

Le bilan financier d'une société pour l'exercice 2013, se présente comme suit (en milliers de DH) :

Actif	Montant	Passif	Montant
Valeurs immobilisées	7 650	Capitaux propres	5 000
Valeurs d'exploitation	954	Dettes à long et moyen terme	3 250
Valeurs réalisables	1 085,4	Dettes à court terme	2 162,4
Valeurs disponibles	723		
Total actif	10 412,4	Total passif	10 412,4

Renseignements complémentaires :

- Les plus-values concernant les valeurs immobilisées sont de l'ordre de 1 005 000 DH, alors que les moins-values représentent 695 400 DH ;
- Le stock de sécurité est de l'ordre de 150 000 DH ;
- Les immobilisations en non-valeur représentent 2% des capitaux propres du bilan financier ;
- La trésorerie passif est d'une valeur de 115 000 DH ;
- Les TVP facilement négociables sont de l'ordre de 175 000 DH ;
- Une créance client ne sera remboursée qu'en début 2015, pour un montant de 90 000 DH ;
- Une créance client de 120 000 DH est irrécupérable
- Les effets escomptables par la banque sont de 160 400 DH, sachant que le plafond fixé par la banque est de 140 000 DH ;
- Une dette fournisseurs ne sera remboursée qu'en 2015, d'un montant de 80 000 DH ;
- L'écart de conversion passif circulant est estimé à 25 000 DH (faible chance de réalisation) concerne une augmentation d'une créance étrangère d'exploitation ;
- Les dividendes sont de l'ordre de 120 000 DH ;
- Les provisions réglementées représentent 32 000 DH ;
- L'écart de conversion actif immobilisé est estimé à 44 000 DH (forte de chance de réalisation) concerne une augmentation de dette étrangère de financement. Il faut noter que la provision n'a pas été constatée ;
- Les provisions pour risques et charges durables représentent 60 000 DH dont le 1/3 est non justifié ;
- Un emprunt bancaire sera partiellement remboursé au cours de 2014 pour 150 000 DH ;
- La capacité d'autofinancement (CAF), moyenne des trois derniers exercices, représente 20% des capitaux propres du bilan financier.

TAF :

1. Reconstituer le bilan comptable de la société en grandes masses pour l'exercice 2013 :

Actif	Montant	Passif	Montant
Actif immobilisé	?	Capitaux propres	?
Créances de l'actif circulant	?	Dettes de financement	?
Stocks	?	Dettes du passif circulant	?
Trésorerie actif	?	Trésorerie passif	?
Total		Total	

2. Calculer l'actif net réel (ANR), le fonds de roulement patrimonial (FRP) ainsi que les différents ratios (solvabilité, liquidité, capacité d'endettement, capacité de remboursement) qui vous permettront de commenter la situation patrimoniale de cette société.

- La TVA due au titre du mois de mars 2014 a été payée par chèque bancaire le 19 avril 2014

TAF :

1. Présentez les comptes relatifs à la TVA tels qu'ils se présentent au 30 avril 2014 avant l'enregistrement de la déclaration de TVA ;
2. Présentez et comptabilisez la déclaration de TVA du mois d'avril 2014 ;
3. Etablir un extrait de la balance dans lequel figureront les comptes relatifs à la TVA ;
4. Enregistrer le règlement de la TVA qui a eu lieu le 19 avril 2014 par chèque bancaire ;
5. Présentez l'écriture comptable qui aurait été enregistrée au titre de la déclaration de TVA du mois d'avril si le montant de la TVA facturée au titre de ce mois avait été de 200 000 DH.

Dossier 3 : Effets de commerce

Pour une certaine entreprise, on extrait la situation financière suivante au 31/12/2013 :

- Le compte « Client effets à recevoir » est composé de la lettre de change N°120, tirée sur X, échéant le 15/01/2014, valeur nominale : 4 000 DH, et la lettre de change N°102, tirée sur Y, échéant le 31/01/2014, valeur nominale : 8 500 DH ;
- Le compte « Fournisseurs effets à recevoir » est crédité de 3 200 DH, correspond à la lettre de change N°210 tirée par Z, échéant au 25/01/2014.

Le 18/01/2014 : La lettre de change N°120, remise à l'encaissement à la BMCE-BANK le 10/01/2014, est retournée impayée. Frais de retour 20 DH HT, TVA 10%.

Le 20/01/2014 : L'entreprise demande à son créancier Z de reporter d'un mois l'échéance de la lettre de change N° 210. Ce dernier accepte et tire sur l'entreprise la lettre de change N° 201 comprenant en plus du nominal de la 1^{ère} traite, les intérêts de retard de 12% l'an, les frais de correspondance 8 DH et le timbre fiscal de 2 DH.

Le 28 /01/2014 : le client Y est dans l'impossibilité d'honorer ses engagements à l'échéance, l'entreprise lui avance les fonds nécessaires en espèces (pièces de caisse N° 20), et tire sur lui la lettre de change N°121 au 28/02/2014 comprenant le principal de la 1^{ère} traite augmenté de 90 DH d'intérêts de retard, 13 DH de frais de correspondance et 2 DH de timbre fiscal.

TAF : Procédez à l'enregistrement comptable des opérations ci-dessus

Dossier 4 : Les amortissements

Une entreprise met à votre disposition l'état de ses immobilisations au 31/12/2013 :

Nature de l'immobilisation	Acquisitions		Amortissements		Cession	
	Date	Prix	Taux linéaire	Cumul	Date	Prix
Matériel de transport :						
▪ Camion	02/10/2011	256 000	20%	117 760	-	-
Matériel de bureau :						
▪ Machine à écrire	10/04/2011	7 800	10%	1 755	10/07/2013	5 200
▪ Photocopieur	03/04/2011	41 360	30%	9 047,5	-	-
▪ Graveur électronique	05/07/2013	40 840	15%	-	-	-

Il faut noter que seul le camion est amorti selon le procédé d'amortissement dégressif.

TAF :

1. Calculer le taux d'amortissement du photocopieur ;
2. Déterminer la date d'acquisition de la machine à écrire ;
3. Passer au journal les écritures de dotations de l'exercice, ainsi que l'écriture de régularisation de la cession de la machine à écrire.

Dossier 5 : Analyse financière

Epreuve écrite de la licence professionnelle GECOFI
Durée 02h00

NB : Le plan comptable est non autorisé, seules les calculatrices non programmables sont autorisées.

Question : L'analyse financière : Quoi ? Pourquoi ? Comment ? (Quinze lignes maximum)

Dossier 1 : Acquisition d'immobilisations

1. Pour renforcer son parc machines, l'entreprise X a acquis une nouvelle machine, destinée à la fabrication, pour 200 000 DH (HT). Transport 1 000 DH (HT), honoraires 2 000 DH (HT), montage 1 500 DH (HT), TVA 20%. Règlement dans six mois.
2. La société Y réalise l'acquisition d'un bâtiment à rénover et effectue les dépenses suivantes : prix d'achat de la construction 820 000 DH (HT), droits de mutation 26 000 DH, frais d'actes 15 000 DH, Honoraires du notaire (dont 2 400 DH de TVA) 14 400 DH, commissions (dont 1 360 DH de TVA) 8 160 DH, frais d'architecte (dont 2 744 DH de TVA) 16 464, grosses réparations (dont 24 180 DH de TVA) 145 080. Le règlement de toutes ces opérations aura lieu dans quatre mois.
3. Courant 2013, l'entreprise Z verse à l'entreprise W une avance de 20 000 DH à valoir sur l'achat d'un brevet de fabrication. En janvier 2014, le brevet est acquis pour 50 000 DH. Le reliquat sera réglé dans deux ans.
4. L'entreprise V a chargé l'entreprise H de lui fournir et d'installer des cuves à mazout et des citernes à gaz. Fin 2013, la première tranche des travaux étant terminée, V a remis à H un chèque bancaire de 300 000 DH à titre d'acompte. Courant 2014, les travaux sont terminés et s'élèvent à 40 000 DH. La différence a été réglée par chèque bancaire.
5. L'entreprise G construit un bâtiment pour elle-même. Fin 2013, le montant des travaux s'élève à 100 000 DH. En juin 2014, la construction du bâtiment est terminée et son coût total s'élève à 140 000 DH (HT) avec un prorata de 80 %.

TAF : Procédez à l'enregistrement comptable des opérations ci-dessus

Dossier 2 : TVA

La société « Chaouia Motors » exerce une activité de commercialisation et de réparation du matériel agricole. Dans un souci de simplification, elle a opté pour le régime de la TVA sur les débits.

• Extrait de la balance des comptes au 31 mars 2014 :

- 34551 Etat TVA récupérable sur les immobilisations : compte soldé
- 34552 Etat TVA récupérable sur les charges : solde débiteur de 328 460
- 4455 Etat TVA facturée : compte soldé
- 4456 Etat TVA due (suivant déclaration) : solde créditeur de 59490
- Montants HT des factures établies, ventilés par secteur d'activité pour avril 2014 (TVA 20%) :
 - Ventes de matériel : 1 625 300
 - Ventes de fournitures : 486 000
 - Réparations : 224 700
- Montants HT et TVA correspondante des factures reçues :
 - Achats de matériels destinés à la revente : 858 600 DH avec 171 720 DH de TVA
 - Achats de fournitures destinées à la revente : 251 000 DH avec 50 200 DH de TVA
 - Achats de fournitures consommables : 40 000 DH avec 8 000 DH de TVA
 - Autres charges externes : 126 000 DH avec 25 200 DH de TVA
 - Frais de réparation d'un véhicule de tourisme : 8 000 DH avec 1 600 DH de TVA
 - Acquisition d'un matériel destiné à l'atelier : 228 000 DH avec 45 600 DH de TVA
 - Acquisition d'une voiture de tourisme : 150 000 DH avec 30 000 DH de TVA